Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 23 mars 2017

Présents

VENEAU Michel
MEZY Michel
HENRY Micheline
RENAUD Michel
QUILLIER Pascale
REBOULLEAU Sylvie
BRUERE Charly
DENUE Marie-Claire
COUCUREAU Martine
DELAS Christian
THENOT Alain
MANGEOT Denis
DUCHEMIN Véronique
BOTTE Anne-France
DEMAY Thierry
BOCQUET Christophe
MOUAT Chérif
FOREST Isabelle
LOUIS Véronique
WICKERS Franck
DHERBIER Alain
BEZOU Sylviane
PERREAU Christian
PASSAS Joël
PETOUILLAT Nathalie
BOUJLILAT Hicham
MOLINA Isabelle
De SAINTE CROIX Andrée

Absents

GUILLEMET Christine	Pouvoir à M. Delas
BLOIN Denis	
VEYCHARD Christophe	Pouvoir à Mme Forest
JOUY Vérohanitra	Pouvoir à M. Wickers
CORNETTE Marie-Jeanne	Pouvoir à Mme Quillier

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre - Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 17 mars 2017

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 23 mars 2017 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Exercice 2017 – Décision Modificative n° 1 – Budget de la Ville.
2. Pays Bourgogne Nivernaise – Contrat territorial des Rivières Vrille, Nohain, Mazou : Engagement du Pays, Clé de répartition et montant à la charge de la Commune pour l'année 2016.
3. Exercice 2017 – TAGS : Attribution de subventions.

B) AGENDA 21

4. Attribution d'aides en faveur du développement durable.

C) AFFAIRES CULTURELLES

5. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et les établissements et associations participant à la manifestation « Garçon, la Note ♫ » 2017.
6. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et l'U.M.I.H. (Union des Métiers et des Industries et de l'Hôtellerie) pour la manifestation « Garçon, la Note ♫ » 2017.
7. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et C.H.R. Boissons pour la manifestation « Garçon, la Note ♫ » 2017.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

D) AFFAIRES JURIDIQUES

8. Incorporation dans le domaine communal de la parcelle AR 98.
9. Acquisition d'un bien immobilier 2 rue de Bourgogne.
10. Acquisition par préemption de la parcelle AN 247 située à Saint-Lazare.
11. Fourrière automobile : principe de délégation de service public.
12. Création d'un régime d'autorisation préalable de mise en location.

E) PERSONNEL

13. Convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.
14. Indemnités de fonction des Maires, Adjoints et Conseillers municipaux délégués.
15. Modification du tableau des effectifs.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation du projet d'aménagement du parvis du tribunal et des abords (jardins d'Henrentals)

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

MAIRIE de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre)

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 23 mars 2017

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, il est 19 h, nous allons commencer ce conseil municipal. Nous avons le quorum.

Je vais vous lire les pouvoirs.
M. Christophe Veychard donne pouvoir à Mme Isabelle Forest. Mme Christine Guillemet donne pouvoir à M. Christian Delas. Mme Verohanitra Jouy donne pouvoir à M. Franck Wickers. Mme Marie-Jeanne Cornette donne pouvoir à Mme Pascale Quillier.

Nous allons désigner un secrétaire de séance. Monsieur Wickers, est-ce que vous acceptez ?

Nous passons à l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 février 2017. Est-ce que vous avez des observations ?

Christian Perreau
Je veux revenir sur l'intervention que j'ai faite en conseil municipal la dernière fois, concernant les comptes rendus qui sont mis sur internet. Je demandais que tous les éléments budgétaires soient mis dans le compte rendu. Je ne vois pas comment les gens qui vont lire le compte rendu sur internet peuvent comprendre, à partir du moment où ils n'ont pas les tableaux. Vous m'avez répondu… Je me suis fait un peu avoir parce que vous m'avez dit : c'est sur intranet. Mais les gens qui vont lire le compte rendu du conseil municipal sur internet, quand il est en ligne, ils n'ont plus d'intranet, ils n'ont que ce que vous mettez. Je considère que ce n'est pas complet. Toutes les décisions qui sont prises, il doit y avoir toutes les annexes et tout ce qu'il faut sur le conseil municipal pour qu'on puisse comprendre la réelle décision. Notamment, j'intervenais sur les éléments budgétaires. Comment voulez-vous que quelqu'un qui lit le compte rendu comprenne s'il n'a pas les lignes budgétaires ? Je ne vois pas comment on peut comprendre un compte rendu comme ça.

Thierry Demay
Je vais faire un peu la même réponse que la dernière fois. Vous prenez ça comme « vous faire avoir », mais ce n'était pas du tout le but.

Christian Perreau
Ce sont les citoyens de Cosne qui se font avoir, ce n'est pas moi.

Propos inaudibles

Michel Veneau
Laissez parler M. Demay s'il vous plaît.

Thierry Demay
Au niveau des conseillers municipaux, on a tous la possibilité d'avoir tous les

renseignements qui correspondent. Très honnêtement, un citoyen lambda qui veut avoir les éléments du budget, il n'y a aucun souci, vous savez qu'on est dans l'obligation de les lui donner, et on les lui donnera sans aucun souci. Quel est l'intérêt de le mettre sur le compte rendu du conseil municipal, si ce n'est qu'il va faire 80 pages.

Christian Perreau
C'était comme ça avant, les tableaux y étaient. Je ne dis pas qu'il ne manquait pas une bricole, mais les tableaux y étaient. Sans tableau, je ne vois pas comment on peut comprendre ça.

Thierry Demay
La responsable du service des finances me confirme que de toute façon, au niveau du budget, il est accessible sur le site internet de la mairie. Et le DOB aussi.

Michel Veneau
Avec tous les tableaux.

Hicham Boujlilat
Vous pouvez nous indiquer où, pour qu'on puisse savoir où aller le chercher ?

Michel Veneau
Ils vont rechercher et on vous donnera la réponse.

Ensuite, délégation sur table. Est-ce que vous avez des observations ?

Hicham Boujlilat
Oui, sur le compte rendu.
Déjà, je rejoins naturellement ce qu'a dit Christian, il faudrait qu'on revienne aux habitudes que l'on avait.

Michel Veneau
Je ne vous demande pas de commentaire, je vous demande de poser votre question et on verra pour la suite. On va vous donner une réponse tout de suite.

Hicham Boujlilat
Je ne souhaite pas vous poser de question. Je souhaite…

Michel Veneau
Moi, je souhaite que vous posiez des questions.

Hicham Boujlilat
Je souhaite réagir par rapport au compte rendu qui nous a été transmis.
Premièrement, nous souhaitons que le compte rendu soit complet, que nous puissions avoir l'ensemble des éléments avec les comptes rendus.
Deuxième point, on avait voté une convention par rapport aux marchés, une convention qu'on avait modifiée lors du dernier conseil municipal. Je ne la trouve pas annexée au compte rendu.

Michel Veneau
Il n'y a aucune pièce qui soit annexée au compte rendu.

Hicham Boujlilat
C'est ce que nous indiquons.

Michel Veneau
Les leçons de morale, ce n'est pas la peine. On va essayer de vous donner le maximum d'informations.

Hicham Boujlilat
Il n'est pas question de morale.

Michel Veneau
Pas de commentaire au niveau national. On est à Cosne-sur-Loire, restons les pieds sur terre.

Hicham Boujlilat
Je n'ai pas parlé de morale.

Michel Veneau
Si. Allons-y. On va avancer.

Hicham Boujlilat
On va avancer. Je souhaiterais que nous puissions avoir cette convention. Comme elle a été changée, j'aimerais bien savoir ce qui a été changé ou pas.

Michel Veneau
On va vous la transmettre.

Hicham Boujlilat
Si ça pouvait être annexé au compte rendu, on pourrait ne plus vous poser ce type de question.
Sur le compte rendu, il y a des propos que je n'ai pas retrouvés. Lorsqu'on a évoqué le marché, les propos de Monsieur Mouat.

Michel Veneau
Je vous confirme, je ne censure rien. Je peux vous le confirmer. Mes services et tous mes collègues, on ne touche à rien au niveau du compte rendu. C'est inaudible par moment au niveau de l'enregistrement. C'est ce qui se passe ? On va reposer la question, mais certainement il y a des problèmes au niveau de l'enregistrement.

Hicham Boujlilat
Le micro était bien ouvert. On pourra avoir accès à l'enregistrement de toute façon.

Michel Veneau
On peut avoir accès à tout.

Hicham Boujlilat
Très bien.

Michel Veneau
Il n'y a pas de problème. Mais j'ai déjà écouté une fois pour voir et c'est vrai que des fois, c'est inaudible.

Hicham Boujlilat
C'était assez intéressant.

Michel Veneau
Bof !

Hicham Boujlilat
Si, ce que dit M. Mouat, c'est intéressant quand même.

Michel Veneau
Malheureusement des fois c'est comme ça…

Hicham Boujlilat
C'est ce que je voulais faire remarquer. Voilà pour ce qui est du compte rendu.

Michel Veneau
Il va répondre tout de suite par rapport à la question posée.

Thierry Demay
Pour accéder aux éléments budgétaires sur le site de la ville, vous allez sur Ville municipale, votre municipalité et les finances de la ville.

Propos inaudibles

Alain Dherbier
Je reviens avec mon histoire d'UCS. On en a parlé à trois conseils municipaux successifs. Et la dernière fois, vous m'avez dit : ça sera fait au prochain. Et au prochain, ce n'est pas fait. Si quand on fait une remarque, elle n'est pas prise en compte et que le compte rendu n'est pas modifié… Parce qu'avant de l'approuver, vous nous dites : on prend note de vos questions et on fera le nécessaire. Si ce n'est pas fait, ce n'est pas la peine de nous demander notre avis.

Michel Veneau
Si, on demande votre avis. J'ai bien compris votre problème. Quand vous faites des observations, qu'on les enregistre, normalement, elles devraient être mises au suivant. Logiquement. Là, on ne l'avait pas fait.

Propos inaudibles

Michel Veneau
Tout ce qui est enregistré, c'est dans le compte rendu normalement.

Alain Dherbier
Ce n'était pas marqué, et il n'y avait pas marqué « propos inaudibles ». Ça a bien été audible puisque ça a été retranscrit dans la presse, à la virgule près.

Michel Veneau
On revoit ces problèmes d'enregistrement, il faut qu'on regarde ça. On va revoir pour quelle raison, de temps en temps…

Propos inaudibles

Michel Veneau
Si, c'est bien ça. M. Dherbier pose la question, à la page 6. Et je réponds : ça sera modifié au prochain.

Alain Dherbier
Oui, tout à fait. Ce qui était important dans ce que vous avez dit, Monsieur le maire, vous avez dit : Monsieur Dherbier, vous n'avez rien à vous reprocher. Pour moi, c'est quand même important que ce soit mentionné au compte rendu. Si vos paroles sont inaudibles, on s'inquiète.

Michel Veneau
C'est bien écrit.
Il faut qu'on revoie ça, j'ai bien compris. C'est bien marqué.

Alain Dherbier
Ce qui m'importe, c'est que ce soit dans le compte rendu du 1er décembre.

Micheline Henry
On ne peut pas changer un compte rendu.

Michel Veneau
Pourquoi ce n'est pas possible ?

Alain Dherbier
Il ne faut pas dire que ce n'est pas possible.

Michel Veneau
On va reprendre ce que j'avais dit la première fois.
Il faut prendre ce que j'ai dit dans le premier conseil, et on le remettra dans le prochain.

Micheline Henry
On ne peut pas le mettre dans le premier.

Michel Veneau
On ne va pas recommencer 50 fois. Il faut qu'on remette ce que j'ai dit la première fois. C'est ça exactement.

Propos inaudibles

Michel Veneau
On continue. Plus d'observations ? Délégations sur table, pas d'observation ?

Alain Dherbier
Partant de là, on approuvera les comptes rendus le jour où on verra que ça a été pris en compte.

Michel Veneau
C'est approuvé à la majorité. On modifiera.

A. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Exercice 2017 – Décision modificative n° 1 – Budget de la ville

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
A l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir, il nous appartiendra de régulariser un certain nombre de décisions administratives. Nous devrons également délibérer sur la création d'un régime d'autorisation en préalable de mise en location. Ce dispositif permettra à la commune d'instituer, dans le cadre des pouvoirs de police du maire, la création sur un périmètre déterminé de cette procédure. Ainsi, la collectivité aura les moyens de lutter contre certains propriétaires indélicats, qui par leur comportement mettent en danger des locataires, et plus particulièrement les plus âgés d'entre nous. Les marchands de sommeil ne sont pas les bienvenus à Cosne-Cours-sur-Loire et j'entends bien leur mener la vie dure. Il n'y en a pas beaucoup. Il y en a un que tout le monde connaît, on va en parler tout à l'heure, on a une délibération à ce sujet.

Nous aurons également l'occasion de vous présenter, comme je m'étais engagé à le faire dans le cadre de notre dernier conseil municipal, le projet d'aménagement des extérieurs du tribunal, qui englobe les jardins d'Herentals et des travaux de voirie allant jusqu'à l'intersection des rues Général de Gaulle, Paris et Cholet. Je tiens à préciser que ce projet a été réalisé par les agents de la ville, et à souligner leur investissement et la qualité du travail effectué. J'ajoute que la direction des services techniques assurera le suivi de ce chantier, qui devrait commencer au mois d'avril et se terminer au mois de novembre 2017. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous informer que ce projet n'est pas un chantier isolé, mais qu'il s'intègre dans le cadre d'une réflexion globale. Nous avons en effet travaillé sur un projet structurant, que nous avons appelé rénovation du quartier ouest. Cela se traduira dans les faits par la réalisation de différents aménagements de voirie et d'espace urbain qui relieront, via un tracé de voies douces et autres pistes cyclables, les bords de Loire à la mairie.
La rénovation du quartier ouest englobe dans sa première tranche les abords du tribunal. Par la suite, nous envisageons d'intervenir sur la place Thème dans le cadre d'une deuxième tranche, avec la création de logements sociaux au sein du bâtiment dit de l'ancien collège. Il y aura 8 logements créés aux 1er et 2e étages. Nous prévoyons également deux autres tranches. L'une concernera la place du Vieux château et permettra de mettre à jour le mur d'enceinte extérieur. Ce sera la 3e tranche. Nous finaliserons cette opération en réalisant une pénétrante rue Baudin – c'est un projet dont on parle depuis longtemps. Les aménagements urbains de ces derniers travaux

entraîneront la finalité du projet de rénovation du quartier. Le jour où on va arriver au rond-point, on aura bouclé la boucle du quartier ouest. Je ne manquerai pas de revenir vers vous afin de vous tenir informés des différentes options que j'aurai validées. Celles-ci seront présentées dans le détail à la commission des travaux, au fur et à mesure de l'évolution du projet.
Mesdames, Messieurs, chers collègues, vous le voyez, nous sommes, comme j'aime le dire, au travail, et les résultats sont là. En disant cela, je ne me paie pas de mots. Aujourd'hui, tout un chacun peut le constater, il suffit de sillonner la ville pour découvrir de nombreux chantiers en cours de réalisation. Je ne parle pas de ceux qui, à l'image des travaux concernant le réseau de chaleur ou la création de l'assainissement collectif à Cours, puis à Villechaud, vont incessamment commencer. Notre ville va donc être en chantier, et ce pendant plusieurs années. Cela va certainement entraîner quelques désagréments pour les Cosnois. Des désagréments, parce que c'est vrai que suivant les endroits, ça va poser des problèmes pour les riverains et la circulation. Je précise également que nous mettrons tout en œuvre afin que cela se passe pour le mieux. Il y aura bien sûr des récalcitrants, comme à chaque fois qu'on fait des travaux. Mais si on veut rénover, à chaque fois qu'on met en œuvre un chantier, ça amène des gênes, on le sait bien. Aussi, je tiens ce soir à remercier toutes celles et tous ceux, élus, membres du personnel, partenaires économiques et institutionnels, qui contribuent à la mise en œuvre de ces projets.
Je conclurai cette brève introduction en vous rappelant que le budget investissement pour la ville de Cosne-Cours-sur-Loire est évalué à 5,2 M€ en 2017. Si nous ajoutons à ce chiffre les chantiers du réseau de chaleur et de Nièvre Habitat, à savoir respectivement 6,7 M€ et 3,4 M€, nous arrivons à près de 16 M€ d'investissement, en lien direct avec l'activité de la ville, qui sont injectés dans l'économie locale. Je vous remercie. Je passe la parole à M. Demay.

Thierry Demay
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Le conseil municipal a voté le budget primitif de l'exercice 2017 en décembre 2016. Pour permettre la continuité des services, des modifications et transferts de crédit sont nécessaires. Ces derniers sont listés dans les tableaux accessibles depuis le site intranet de la ville. Ils concernent, en fonctionnement :
• la modification de l'inscription de la prestation d'un des conférenciers du musée. Ce dernier va être réglé d'un montant de 447 € en redevance de droits d'auteur, au lieu d'une prestation de service ;
• l'attribution d'une partie de l'enveloppe d'aide aux projets culturels et sportifs 2017, prévue en subvention aux associations pour l'organisation d'un critérium du jeune conducteur, Automobile Club de l'Ouest, pour un montant de 5 904 €. Cette somme sera payée en prestation de service après transfert d'une partie de l'enveloppe d'aide aux projets culturels et sportifs 2017. Cette manifestation a fait l'objet d'une attribution de subvention dans le cadre du Plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR) 2017 pour un montant de 2 952 €. Cette somme sera inscrite dans le cadre du budget supplémentaire ;
• l'inscription en dépense et recette de la somme de 129 303 € correspond à l'indemnisation du sinistre intervenu au Cosec, sur le système de chauffage. L'indemnisation sera utilisée en totalité pour le remplacement de l'ensemble des panneaux de chauffage du bâtiment ;
• l'inscription dépense et recette du projet culturel du quartier Saint-Laurent pour un

montent de 33 000 €. Pour cette inscription, il est utilisé la somme de 5 000 € sur les fonds donnés par l'association Horizon ;
• la modification de l'annexe concernant l'attribution des subventions aux associations pour le budget 2017, avec l'inscription d'une subvention exceptionnelle à l'harmonie de Cosne pour son projet de concert de Brel pour un montant de 3 000 € ; l'inscription d'une subvention exceptionnelle au Rotary Club Cosne Sancerre pour sa manifestation Le Noël des oubliés, pour un montant de 300 €. Ces mouvements se font en moins sur l'enveloppe projet 2017 prévue dans le cadre du budget primitif, d'un montant initial de 10 000 €. Suite à la décision modificative n° 1, elle reste disponible pour un montant de 6 172 € ; l'utilisation de la somme de 5 000 € pour le projet culturel du quartier Saint-Laurent sur le reversement de l'association Horizon ; la somme de 21 051,57 € reste disponible après la décision modificative n° 1 ; la diminution de l'enveloppe d'aide aux projets culturels et sportifs 2017 pour un montant de 5 904 € afin de réaliser le critérium des jeunes conducteurs. Cette manifestation sera imputée et payée en prestations de service suite à la décision modificative n° 1, l'enveloppe reste disponible pour la somme de 49 096 €.

En investissement :
• la modification de l'imputation de la participation habitat pour l'aménagement de la Fontaine Pernée, pour le même montant, soit 278 000 € ;
• l'utilisation partielle de la ligne voirie 2017 pour l'achat de deux fûtreaux pour la somme de 10 000 €. La ligne de voirie 2017 sera réalimentée au moment du budget supplémentaire qui tiendra compte de la reprise des résultats de l'exercice 2016 ;
• la modification de l'annexe des autorisations de programmes et crédits de paiement ;
• l'intégration de la participation habitat pour l'aménagement de la Fontaine Pernée sur un compte 204, au lieu d'un compte 2315 ;
• la modification de l'inscription de la ligne voirie 2017 et l'ouverture de la ville pour l'achat de deux fûtreaux ;
• la modification de l'imputation concernant la participation pour le lotissement Les vignes des rivières, Safim, du 20423 au 20422 pour le même montant de 88 276 € ;
• la modification du libellé « plateau pour camion » en « camion plateau » pour le même montant, soit 22 000 € ;
• l'ouverture d'une ligne concernant l'achat d'un ordinateur pour le diagnostic véhicule, initialement prévu en équipement pour le service général pour la somme de 379 € ;
• l'ouverture d'une ligne pour l'achat de deux cloches pour les vitrines d'exposition du musée prévu sur la ligne des acquisitions d'œuvre d'art pour la somme de 1 100 €.

Il est proposé au conseil municipal, après avis favorable de la commission des finances, d'adopter les modifications et transferts de crédits ci-dessus décrits.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Est-ce qu'on votera ligne par ligne ? Parce que pour la Fontaine Pernée, le lotissement des Vignes des rivières, c'est quelque chose que j'ai découvert. Qu'est-ce qu'il y avait ? Ça correspondait à quoi, le deal, c'était quoi, à l'origine ?

Thierry Demay
A l'origine, c'est un contrat qui avait été signé pour l'aménagement de cet espace, qui prévoyait le retour de l'ensemble dans le patrimoine de la ville de Cosne, au niveau de la voirie. Et le paiement de ces 176 000 et quelques euros, qui était prévu à la fin de tous les travaux nécessaires pour ce lotissement. On honore le contrat. On était comme vous, quand on est arrivé ici, on a découvert cet article du contrat. Et malheureusement, il n'y avait pas d'autres moyens que de payer. Encore, on a obtenu la possibilité de payer en deux fois plutôt qu'en une seule fois.

Alain Dherbier
Ce que je ne comprends pas, c'est que vous l'avez découvert, et vous ne l'avez pas prévu au budget.

Thierry Demay
Si, c'était prévu au budget.

Alain Dherbier
En DM, oui.

Thierry Demay
C'est l'imputation de cette somme qui a changé, simplement. Par contre, la somme était prévue. Mais elle n'était pas sur la bonne ligne d'imputation.

Michel Veneau
C'était une mauvaise imputation au niveau du budget. Mais elle était prévue au budget, puisqu'on a déjà payé une fois l'année dernière, et cette année, le solde.
D'autres questions ?

Hicham Boujlilat
C'est une somme qui a réapparu, là. Pourquoi est-ce qu'elle a disparu du budget pendant quelques années. Elle devait être quelque part dans le budget, cette somme ?

Thierry Demay
Tout à fait. Tout comme vous, on a découvert ceci. Ce qui est quand même assez étonnant, c'est que vous avez été aussi présent pendant 6 ans, et pendant 6 ans, elle était aussi présente dans vos archives et vous ne l'avez pas vue. Nous, on l'a découvert en arrivant.

Hicham Boujlilat
Nous, on ne l'a pas vue. C'était dans les années 2000 ? Safim, la gendarmerie, c'était 2000 ? 2006. Pourquoi est-ce que ça a disparu entre 2006 et 2008 ? Quand on est arrivé en 2008… Ça fait quand même 3 sujets, si on ajoute celui-là, 176 000 € qu'on découvre aujourd'hui… Il y a un an ? Qu'on découvre ici. Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités en 2008, il a fallu qu'on rééquilibre le budget du CCAS. Et on avait aussi une somme de 240 000 €…

Michel Veneau
C'est faux.

Hicham Boujlilat
C'est faux ? On en a débattu. Si, je reprendrai les comptes rendus et je reviendrai… Puisque vous dites que c'est faux.

Michel Veneau
Aujourd'hui, on ne parle pas de ça.

Hicham Boujlilat
Alors ne dites pas que c'est faux. C'était 110 000 € de budget. On avait un CCAS qui tournait sans budget, c'était une gestion de trésorerie et pas une gestion de budget. Ensuite, je ne vais pas vous rappeler les 240 000 € de passif liés au camping. Donc, 240 000 + 110 000 + aujourd'hui 176 000. On a hérité en 2008 et on hérite encore aujourd'hui d'une gestion qui a été défaillante.

Michel Veneau
Ce sont vos propos, Monsieur.

Hicham Boujlilat
Et je les assume. Et vous étiez aux responsabilités.

Michel Veneau
Ce sont vos propos.

Hicham Boujlilat
Que j'assume, et vous étiez aux responsabilités.

Michel Veneau
Vous attaquez l'ancien maire de Cosne, M. Didier Béguin.

Hicham Boujlilat
Et son équipe.

Michel Veneau
Aujourd'hui, s'il y a une faille dans les rouages, c'est moi qui vais assumer, je ne vais pas le faire assumer par les adjoints. C'est le maire qui assume. Il ne faut pas se décharger de dossiers comme ça.

Hicham Boujlilat
176 000 € qui ont disparu en 2008.

Michel Veneau
Ils n'ont jamais disparu.

Hicham Boujlilat
Ils sont passés où ?

Michel Veneau
Le fait qu'on ne l'ait pas mis au budget, je pense que c'est la société qui nous a rappelé à l'ordre, par rapport au contrat qui avait été signé. C'est comme ça que ça s'est passé.

C'est pour cette raison que vous n'avez pas été averti.

Hicham Boujlilat
Elle a rappelé à l'ordre aujourd'hui.

Michel Veneau
L'année dernière.

Hicham Boujlilat
L'année dernière. Dont acte. Mais pourquoi entre 2006 et 2008, cette somme n'apparaissait pas en provision, au budget ?
Pour terminer là-dessus, vous aviez pris la responsabilité de travailler avec Safim à l'époque. Il y avait un contrat, une convention qui a été soumise à un conseil municipal, qui a été adoptée, et qu'ensuite, on met en application. Dans l'application, il y a ce qu'ils ont fait : ils ont construit la gendarmerie, le lotissement, etc. Il y avait également des contraintes. Ces contraintes, il fallait quand même les prendre en compte.

Michel Veneau
On reprendra le contrat initial. Le mieux, c'est ça. On vous le passera.

Hicham Boujlilat
Surtout savoir pourquoi ça a disparu.

Michel Veneau
Ça n'a jamais disparu.

Thierry Demay
Concernant ces 176 000 €, ils étaient inscrits dans le contrat. Par contre, il avait été fait le choix de ne pas inscrire cette somme, puisque cette somme était simplement due au moment où l'ensemble des travaux qui avaient été prévus seraient réalisés. Voilà la raison pour laquelle, ça avait « disparu ». Ça a peut-être été un mauvais choix à ce moment-là. Maintenant, on est habitué à inscrire systématiquement les choses, de façon à ce que l'on sache, même si on va traîner ça pendant dix ans – parce que finalement, ça a été traîné pendant quasiment dix ans, cette somme. Ça veut dire que tous les ans, dans les APCP, il aurait fallu marquer cette somme de 176 000 €. C'est l'explication que je peux vous donner.

Christian Perreau
Si on ne l'inscrit pas, ça change l'endettement de la ville de Cosne. Si on doit 176 000 € et qu'on ne le met pas dans les dettes, ça change l'endettement. On devait 176 000 €. Qu'on devait payer dix ans plus tard, mais on les devait quand même. 176 000 €, c'est 1 % du budget de la ville.

Michel Veneau
On les doit aujourd'hui. Et c'est à partir d'aujourd'hui…

Christian Perreau
On les devait quand on a signé le contrat.

Michel Veneau
On est d'accord. Mais on ne les devait pas il y a 8 ans. On les doit aujourd'hui. Et c'est bien à partir d'aujourd'hui qu'on augmente notre dépense.
Je ne suis pas comptable comme vous, je n'ai pas des compétences…

Thierry Demay
Ce n'était pas une augmentation de l'endettement. Pour vous peut-être, mais pour moi, non. Ici, c'était simplement une provision qui aurait dû être mise en place. Ce n'est pas un endettement.

Michel Veneau
On passe au vote. Pardon…

Hicham Boujlilat
On est tous d'accord sur le constat. Mais je reviens à ce que j'ai indiqué tout à l'heure. C'est quand même assez particulier qu'une équipe mette en place un projet et qu'elle lègue à dix ans, quinze ans, vingt ans, le solde. Là, on a quand même 4 points d'impôts, 176 000 €. Projet 2006 et il faut que ce soit payé… C'est quand même une grave erreur de gestion, à l'époque. Aujourd'hui, vous réparez, et vous faites ce qu'il aurait fallu faire à l'époque. A mon avis, aujourd'hui, 176 000 €, vous auriez bien trouvé, on en aurait bien besoin pour faire autre chose. C'est ce que je déplore. En aucun cas, on ne remet en cause ce qui est fait aujourd'hui. En revanche, on déplore très fortement ce que l'équipe municipale nous a légué à l'époque. C'était une dette qu'on nous a léguée. C'est trop facile en gestion. Aujourd'hui, vous allez peut-être faire des projets et dire : on va faire les projets, il y a tant à payer, ce sera dans un ou deux mandats, ça ne sera plus nous, ils vont se débrouiller. C'est trop facile comme gestion.

Michel Veneau
Vous verrez le programme qu'on va vous présenter jusqu'en 2020 et après, vous verrez comment on gère.

Hicham Boujlilat
Le problème, Monsieur le maire, c'est que nous souhaitons le voir, et vous avez raison, sauf que quand on vous demande à le voir, vous ne souhaitez pas le débat, vous mettez des choses qu'on découvre. Je veux bien voir, sauf qu'on souhaite débattre, découvrir les choses avant de les voir en commission des travaux, c'est quand même grave.

Michel Veneau
Je ne vais pas vous le sortir, pour l'instant, il n'est pas fait, je n'ai pas décidé.

Hicham Boujlilat
Vous n'avez pas décidé de quoi ?

Michel Veneau
Le PPI, le programme.

Hicham Boujlilat
Vous dites partout que ça y est, c'est décidé, ça va être fait.

Michel Veneau
Qui vous a dit ça ?

Hicham Boujlilat
Je ne sais pas. J'ai lu le magazine municipal, il y a des choses dessus dont on n'a jamais débattu. On aurait souhaité en débattre. D'ailleurs, il y a des choses fausses que vous mettez, nous aurions aimé quand même réagir dessus. Mais vous l'avez refusé lorsque nous vous l'avons demandé. Le débat, il faut l'accepter, nous sommes prêts au débat.

Michel Veneau
Sur le passé, je vais revenir en 89 quand nous avons repris la mairie et on va reprendre les chiffres. Et vous verrez l'état de la ville à l'époque. Et on clôt là-dessus.

Hicham Boujlilat
Si vous voulez…

Michel Veneau
Vous verrez la situation de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire en 89 au niveau financier. Vous verrez !

Hicham Boujlilat
Aujourd'hui, on parle du passif de votre gestion et on ne parle pas de ce qu'a fait le docteur Des Etages et Claude Marnière.

Michel Veneau
Vous parlez de Monsieur Béguin et on n'a pas le droit de parler… En démocratie, on parle de tout le monde. Tous les élus. Demain, je ne serai plus là, on parlera de Michel Veneau parce qu'il a mal fait ça… C'est normal. Il faut assumer. Quand on est élu, quand on est maire, il faut tout assumer.

Hicham Boujlilat
Nous sommes prêts à l'assumer, nous sommes prêts au débat que vous nous avez refusé aujourd'hui.

Michel Veneau
Les élections, les Cosnois ont décidé autrement. On ne va pas revenir dessus. Les Cosnois ont décidé en 2014 que c'était l'équipe de Michel Veneau qui devait diriger la ville.

Hicham Boujlilat
Les Cosnois, s'ils avaient su que Michel Veneau, à l'époque de sa gestion, avait caché 176 000 €…

Michel Veneau
Je n'ai rien caché du tout, vous n'avez pas honte ! M. Boujlilat, si vous continuez, vous n'aurez plus la parole jusqu'à la fin du conseil. Vous avez des propos honteux. Et je ne vous donnerai plus la parole, ça vous apprendra. Je ne vous donnerai plus la parole pendant ce conseil, ça va vous apprendre.

Hicham Boujlilat
Pourquoi ?

Michel Veneau
C'est honteux, vos propos.

Hicham Boujlilat
Qu'est-ce qui est honteux ?

Michel Veneau
Allez, on passe, on y va.

Hicham Boujlilat
Je reprendrai la parole, je vous la demanderai, vous aurez à me la passer.

Michel Veneau
Je ne vous donne plus la parole.

Hicham Boujlilat
Vous voulez entraver le règlement intérieur, c'est ça ?

Michel Veneau
Je connais le règlement intérieur. J'ai fait une formation dessus, je le connais aussi bien que vous.

Hicham Boujlilat
Moi aussi je le connais.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 6 votes contre. Adopté à la majorité. Merci.

2. Pays Bourgogne Nivernaise – Contrat territorial des Rivières Vrille, Nohain, Mazou : engagement du Pays, clé de répartition et montant à la charge de la commune pour l'année 2016

Franck Wickers
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau de 2000 et l'application des orientations du SDAG Loire-Bretagne, le territoire rassemblant les bassins versants des affluents de la Loire en Bourgogne nivernaise – la Vrille, les Fossards, le Saint-Loup, le Nohain, le Mazou, le Mardelon, etc. – a été identifié comme présentant des enjeux qualitatifs (pollution diffuse), quantitatifs (risques d'inondation) et fonctionnels (milieu aquatique). Les milieux naturels sont partiellement altérés, les ressources en eau utilisables pour les activités économiques et la consommation humaines sont menacées. Plusieurs rencontres à l'initiative de l'Etat avec les élus locaux, les gestionnaires locaux et tout autre utilisateur de ces ressources en eau ont permis de mesurer des enjeux socioéconomiques pour ce territoire et la nécessité de poursuivre

une démarche de contrat territorial. Les bassins versants concernés se situent en grande partie sur le territoire du Pays Bourgogne nivernaise. Il est proposé au conseil municipal, après l'avis favorable de la commission des finances, d'approuver l'engagement du Pays Bourgogne nivernaise dans la gouvernance d'un contrat territorial et de participer au comité de pilotage présider par le Pays Bourgogne nivernaise, dont le rôle est de conduire le programme d'action et de se réunir au moins une fois par an, d'examiner les bilans annuels et d'évaluer les résultats obtenus, de valider les actions de l'année à venir ; d'approuver la répartition des charges restantes après subvention : 13 729 € en 2014, 10 050 € en 2015, 30 158 € en 2016, entre les communes et les communautés de communes. La clé de répartition est fonction du nombre d'habitants concernés et du linéaire des cours d'eau par collectivité.
Pourcentage linéaire du cours d'eau x reste à charge x 0,5 + pourcentage de population x reste à charge x 0,5
La somme de 4 430 € correspondant à la contribution de la commune pour l'année 2016 est inscrite au compte 657351 du budget de l'exercice 2017.
Le Pays Bourgogne nivernaise n'avait pas finalisé les appels de cotisation pour l'année 2017 au moment du vote de notre budget primitif en 2017. Nous serons donc amenés à délibérer sur la cotisation 2017 à l'occasion du vote du budget supplémentaire prévu en juin.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Christian Perreau
Pourquoi on n'a pas parlé de ce sujet à la commission environnement ? C'est quand même un sujet qui concerne cette commission.

Franck Wickers
C'est vrai qu'on a parlé de plusieurs sujets… Je vous ai signalé qu'on avait signé officiellement le contrat Rivières. Je vous ai aussi précisé qu'on s'associait avec eux pour la semaine de l'environnement, on faisait de l'animation zéro phyto à leur demande, etc. Ça rentrait dans le cadre du contrat Rivières qui était signé par la commune. Il n'était pas en point inscrit à l'ordre du jour, mais on a évoqué le point.
Je devais avoir un rendez-vous le jeudi matin, et la commission environnement était le jeudi soir, avec la représentante du Pays Bourgogne nivernaise. Réunion qui s'est annulée. On s'est refixé jeudi prochain. Donc, je ne pouvais pas non plus donner trop d'éléments avant qu'on finalise avec le Pays Bourgogne nivernaise. Mais on en reparlera quand ce sera…

Christian Perreau
J'espère qu'on fera mieux la prochaine fois, c'est tout.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

3. Exercice 2017 – Tags : attribution de subventions

Franck Wickers

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Le conseil municipal, depuis le 28 mai 2015, soutient financièrement les propriétaires d'immeubles victimes de tags visibles depuis le domaine public de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à procéder au versement de la subvention ci-dessous.
Pour une adresse au 4 rue du Cimetière, 58200. Montant des travaux : 320,40 €. Montant alloué de la subvention : 160,20 €.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

B. AGENDA 21

4. Attribution d'aides en faveur du développement durable

Franck Wickers
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Après délibération du 29 mars 2010, le conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire décidait de créer un dispositif d'aide en faveur du développement durable, pour encourager l'acquisition par les particuliers de récupérateurs d'eau et de vélos à assistance électrique. Quatre demandes d'aide pour l'acquisition de vélos à assistance électrique sont aujourd'hui soumises au conseil municipal. Ces demandes de subvention ayant été déposées en 2016, le montant maximal de 400 € par aide peut être attribué. Aussi, après avis favorable de la commission environnement, Agenda 21, et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider d'attribuer les aides ci-dessous.
Lescornez Laurie, vélo à assistance électrique, 400 €
Pétillot Christine, vélo à assistance électrique, 400 €
Connault Marie-Françoise, vélo à assistance électrique, 400 €
Maton Martine, vélo à assistance électrique, 400 €
Montant total attribué : 1 600 €.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

C. AFFAIRES CULTURELLES

5. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et les établissements et associations participant à la manifestation « Garçon la note » 2017

Michel Mezy
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Garçon la note effectuera en 2017 sa 9e édition sur notre territoire. Les comités des

fêtes, bars et cafés apportent chaque saison la dimension de convivialité nécessaire au cocktail Garçon la note. 18 partenaires sont aujourd'hui impliqués dans cette aventure musicale et humaine. Comme l'année dernière, les concerts Garçon la note se dérouleront du mercredi au samedi, permettant de pallier l'absence d'animation du centre-ville le week-end. Les chiffres de l'édition 2016 : 34 dates, 19 lieux, 53 % d'artistes locaux, 23 nouveaux prestataires, 12 artistes communs avec la ville d'Auxerre, aucun avec Dijon, Cluny et Dax, 6 avec Sens, 7 avec Nevers, 6 avec Autun, 4 avec Chalon-sur-Saône et 1 avec Tournus. Pour dire la richesse qu'apporte Garçon la note dans toutes ces villes.
Environ 12 000 spectateurs cosnois et touristes, 353 spectateurs par concert. Ce qui prouve la véracité de cette manifestation et qu'elle doit perdurer.
Aussi, après avis favorable de la commission des affaires culturelles et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre les bars, cafés, associations et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

6. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et l'UMIH (Union des métiers et de l'industrie de l'hôtellerie) pour la manifestation « Garçon la note » 2017
7. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et CHR Boissons pour la manifestation « Garçon la note 2017 »

Michel Mezy
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire anime la période estivale avec des manifestations gratuites et ouvertes à tous. Toutes ces initiatives sont rendues possibles par la recherche active de partenaires –bien sûr c'est difficile actuellement- et de financeurs qui nous permettent de diminuer le coût supporté par la collectivité. Partenaire pour la 4e année consécutive, CHR Boissons nous renouvelle son soutien en participant à nouveau au financement de la manifestation Garçon la note pour un montant de 400 €. Félicitons la fidélité de l'Union des métiers et de l'industrie de l'hôtellerie qui nous soutient depuis la 1re édition à hauteur de 300 €.
Aussi, après avis favorable de la commission des affaires culturelles et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat entre l'UMIH et CHR Boissons et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Ah, c'est un problème, Monsieur. Normalement, je ne vous repasse pas la parole. Comment on fait ? Ça ne marche pas. Comment on fait ? Vous voyez ce que c'est que d'avoir des propos qui ne sont pas convenables. Je vous donnerai la parole le coup d'après.

Hicham Boujlilat
Est-ce que vous pouvez indiquer…

coupure micro

Michel Veneau
Parce que vous avez des propos qui ne sont pas convenables.

Hicham Boujlilat
C'est quel article du règlement intérieur ?

Michel Veneau
C'est marqué.

Hicham Boujlilat
C'est quel article du règlement intérieur. Là, ça ne va plus.

Michel Veneau
L'article…

Hicham Boujlilat
Puisque vous avez fait la formation que je n'ai pas faite, c'est quel article du règlement intérieur.

Michel Veneau
On vous le donnera au prochain conseil, l'article.

Hicham Boujlilat
Non, ça ne marche pas comme ça.

Michel Veneau
Vous n'avez plus la parole, j'ai coupé, Monsieur Boujlilat. Ça ne sera pas enregistré, ça ne sert à rien de parler.
On passe au vote. Qui est contre ?

Hicham Boujlilat
On ne peut pas voter là-dessus si on ne peut pas débattre.

Michel Veneau
Qui est contre ? 6 contre.
Je vous la redonnerai tout à l'heure, la parole, ça vous apprendra à être correct.

Hicham Boujlilat
Ca ne marche pas comme ça.

Michel Veneau
Si, ça marche comme ça.
Il faut rester correct, j'ai dit, dans ce conseil.

Alain Dherbier
Je demande une suspension de séance.

Michel Veneau
Bien sûr, c'est accepté.

Suspension de séance

Absence d'enregistrement suite à un problème technique

D. AFFAIRES JURIDIQUES

8. Incorporation dans le domaine communal de la parcelle AR98

9. Acquisition d'un bien immobilier 2 rue de Bourgogne

Reprise de l'enregistrement

Hicham Boujlilat
Je vous avais demandé le 2 mars, et vous me les avez envoyées il y a deux jours, les conclusions de l'étude Epareca, la Caisse des dépôts. C'est une étude qui nous a coûté 15 000 €, qui est très intéressante. Elle fait sortir des choses très intéressantes. Ses conclusions peuvent ne pas nous satisfaire. Ça aurait été bien qu'on puisse débattre des conclusions de cette étude ici. Si c'est possible, on pourra peut-être le faire à un autre moment. En tout cas, ce que j'en retiens, c'est que, premièrement, ce centre commercial mérite une requalification. Deuxièmement, une des propositions, c'est de densifier les services publics dans le cadre et au sein de ce centre commercial, et d'y regrouper des services. Or, depuis plusieurs mois, c'est votre choix, le choix de cette municipalité, vous avez fermé la mairie annexe, vous l'avez développé, sauf qu'elle générait 30 % de flux. Je ressors la page si vous voulez, je l'ai lue ici. En tout cas, il y avait 30 % du flux du centre commercial générés par les services municipaux : mairie annexe, CCAS, etc.

Michel Veneau
C'est le même service. Ce n'est pas deux services, c'est le même. Vous avez dit deux phrases, il y en a une de trop. Il n'y a qu'un service.

Hicham Boujlilat
La mairie annexe et le CCAS. Qu'est-ce que je dois dire en fait ?

Michel Veneau
Tout.

Hicham Boujlilat
Vous avez tout enlevé. Et ça générait quand même 30 % de flux. Ce que je souhaiterais savoir, c'est d'une part, est-ce que cette étude a été présentée aux commerçants du centre commercial.

Michel Veneau
Bien sûr. On a même fait des réunions avec les commerçants.

Hicham Boujlilat
Sur la base de la conclusion de cette étude.

Michel Veneau
Bien sûr. Vous connaissez la conclusion, vous l'avez lue. Qu'est-ce qu'ils disent ?

Hicham Boujlilat
Sur la conclusion. Dans le cadre de la requalification de Binot est en face de Lidl, c'est ça ?

Michel Veneau
C'est ce que vous avez lu.

Hicham Boujlilat
C'est ce qu'il y a dans l'étude.

Michel Veneau
Très bien, vous avez bien regardé l'étude. C'est exactement ça.

Hicham Boujlilat
J'ai bien regardé l'étude.
C'est un pôle de centralité important. Je regrette que les services municipaux ne soient plus au sein de ce centre commercial.

Michel Veneau
Vous l'avez déjà dit une fois, ce n'est pas la peine de le répéter.

Hicham Boujlilat
Oui, mais vous me reposez la question.
Je souhaiterais savoir ce qui est prévu. Ce qu'on avait prévu, notamment, dans le cadre du projet Fisac, la deuxième tranche, c'était une requalification avec des crédits. On pouvait aller jusqu'à 80 % avec le Fisac là-dessus puisqu'on est dans le cadre d'un quartier prioritaire de la Ville anciennement ZUS. Qu'est-ce qui est prévu concrètement maintenant ?

Michel Veneau
C'est prévu de rénover ce centre commercial, sans le déplacer.

Hicham Boujlilat
Quand ?

Michel Veneau
Il faut qu'on voie les financements au niveau du Fisac.

Hicham Boujlilat
Vous ne l'avez pas prévu dans le cadre…

Michel Veneau
On va relancer le Fisac, on va voir. Mais peut-être qu'on aura d'autres pistes dans le cadre du contrat de ville.

Hicham Boujlilat
Le Fisac, c'est plafonné. Mais dans le cadre du contrat de ville, on est quand même sur la requalification d'un quartier très important.

Michel Veneau
Dans le cadre du contrat de ville, on va essayer d'avoir des pistes pour avoir des financements.

Hicham Boujlilat
Aujourd'hui, il n'y a pas d'étude de requalification sur le centre.

Michel Veneau
On travaille dessus.

Hicham Boujlilat
Il y a une étude de requalification ?

Michel Veneau
On travaille dessus.
L'Epareca, ce n'est pas 15 000 €, l'étude, c'est 4 500 € pour la Ville et 13 500 en tout.

Hicham Boujlilat
Je me suis trompé de 1 500 €. C'est une étude à 13 500 € quand même.
Ce qui me gêne, c'est qu'à l'issue de cette étude…

Michel Veneau
Le problème, il faut qu'on fasse revenir des commerçants, vous le savez bien. On est dessus, il y en a un qui va se réinstaller, un nouveau commerçant. Et on espère en attirer d'autres. On ne va pas faire une coquille vide. Même avec des fonds publics. Il faut qu'on fasse quelque chose qui soit attractif. Donc, on va retravailler avec l'ADEB bien sûr dessus, et on va essayer de voir comment on peut attirer quelques commerçants, par rapport à ce quartier. J'ai refusé, par rapport à l'étude Epareca, on les a reçus, ils nous ont présenté l'analyse, j'ai refusé qu'on puisse déplacer tout le centre commercial en dessous de la pharmacie, en face le Lidl. J'ai refusé. C'est un choix qu'on a fait. C'était facile à faire. Nièvre Habitat va raser les bâtiments, va requalifier avec un rez-de-chaussée pour mettre des commerces. C'est facile. On met deux niveaux d'habitation au-dessus. C'est très facile à faire, mais ça n'a pas été mon choix. Notre choix pour l'instant est plutôt de requalifier ce centre commercial. Peut-être que là, je n'ai pas raison. Mais c'est le choix qu'on a fait.

Hicham Boujlilat
L'étude a porté sur des conclusions. Il y avait deux niveaux de conclusion. Celui que je vous ai indiqué quand même, c'est qu'il était important d'avoir des activités qui génèrent du flux, et après le bar-tabac, ce qui génère du flux, c'était la mairie annexe. Et La Poste

venait après. Juste avant aussi. La Poste et la mairie annexe. C'est pour ça que quand La Poste ferme en juillet-août, c'est quand même déplorable.

Michel Veneau
On va garder un commerce qui pourra servir, comme ça se fait dans tous les petits bourgs… Mais c'est dommage. Mais comment vous voulez faire avec La Poste ? Comment on fait pour qu'ils maintiennent leurs activités sur des sites comme les nôtres ou dans les bourgs ?

Hicham Boujlilat
Vous parlez de la fermeture de juillet-août ?

Michel Veneau
Oui. On les a reçus, on leur a dit : essayez de… Mais ils ne veulent pas. Vous savez comment ils pratiquent, malheureusement.

Hicham Boujlilat
C'est déplorable, mais c'est tout autant déplorable d'avoir déplacer les services municipaux par rapport aux commerçants.

Michel Veneau
Non, ce n'est pas la même chose. Il nous fallait plus d'espace déjà.

Hicham Boujlilat
Ça, je peux l'entendre…
L'étude a porté sur des conclusions. Maintenant, vous dites : on va travailler sur l'attractivité, attirer des commerçants. Mais dire à des commerçants de venir…

Michel Veneau
J'ai dit qu'on allait essayer, je n'ai pas dit qu'on allait réussir.

Hicham Boujlilat
C'est très compliqué. Essayer d'attirer des commerçants dans les bâtiments tels qu'ils existent aujourd'hui, ce sera beaucoup plus difficile que d'attirer des commerçants…

Michel Veneau
Je suis d'accord avec vous, il faudrait un projet qui soit attractif, quelque chose…

Hicham Boujlilat
C'est pour ça que je vous demande s'il y a une AMO qui est partie.

Michel Veneau
On travaille dessus. Au bout de 3 ans, on a fait l'étude avec l'Epareca pour aller assez vite…

Hicham Boujlilat
Quand vous dites « on », c'est en interne, services municipaux.

Michel Veneau
Non, j'ai dit : on travaille dessus.

Hicham Boujlilat
Il y a une étude ?

Michel Veneau
Je viens de vous dire qu'on travaillait, on vous donnera les conclusions dans quelque temps.

Hicham Boujlilat
S'il y a un prestataire, on aimerait bien le savoir quand même.
Comment est choisi le prestataire ?

Michel Veneau
C'est le maire qui choisit, pour un prestataire, il n'a pas besoin de réunir le conseil municipal. Vous m'avez donné des pouvoirs.
On consulte quelques prestataires et après, on choisit. Il n'y a pas besoin de réunir la commission.

Hicham Boujlilat
Donc là, vous avez lancé une procédure pour choisir un prestataire, c'est ça ?

Michel Veneau
Attendez, pour l'instant, je vous dis qu'on travaille dessus. Voilà où on en est aujourd'hui. Vous n'avez plus de questions ? On passe…

Hicham Boujlilat
Toujours par rapport à ce point de centralité qu'est le centre commercial, qui est un point assez important…

Michel Veneau
On le sait, M. Boujlilat, vous y êtes très attaché, et moi aussi.

Hicham Boujlilat
Je n'en doute pas.

Michel Veneau
Moi aussi, je suis très attaché au centre commercial et au quartier Saint-Laurent, comme tous les élus autour de cette table. On est tous attachés à notre ville. Mais il faut trouver les solutions. Les solutions, c'est plus facile de lancer des idées, de dire « il faut faire »… Je ne vous accuse pas parce que c'est presque… c'est une tâche vraiment délicate. Si on a un peu de chance, qu'on a deux ou trois commerçants qui viennent renforcer un peu le tissu actuel, on va réussir, on y arrivera. Mais ce n'est pas gagné d'avance. Pour l'instant, il y en a un qui va venir s'installer.

Hicham Boujlilat
Là-dessus, je n'en doute pas et c'est très bien. Pas d'accusation. Je venais justement avec une partie du petit dossier que j'ai sur l'ensemble des démarches qui ont été faites, et

notamment avec la préfète Kirry. Dans Cosne Actu, vous avez dit que la préfète avait tout bloqué et que c'est vous qui avez débloqué.

Michel Veneau
Pour le Fisac ?

Hicham Boujlilat
Non, pour le contrat de ville où figurait le centre commercial. Si vous voulez, je vous ressors…

Michel Veneau
On ne parle pas de ça, hors sujet.

Hicham Boujlilat
Hors sujet. Mais en tout cas, il y a des choses qui ont été faites, elles sont ici.
Sur le centre commercial, toujours, lors du dernier conseil municipal, on avait signé une convention pour un marché qui devait aussi générer du flux. Est-ce que vous pouvez nous parler du marché aujourd'hui pour voir un peu comme ça fonctionne ?

Michel Veneau
Le marché, c'est un échec total. On a fait des réunions, il y a le conseil citoyen, des réunions avec les commerçants du quartier. Réunions de quartier, depuis des mois. Et il y aune demande de personnes, de commerçants, d'habitants du quartier qui ont dit : oui, ça serait bien qu'on relance un marché. Ça avait déjà été fait. L'initiative avait été prise, ça n'avait pas marché.
La première fois (je n'étais pas là), il y avait 6 commerçants dont un poissonnier. La deuxième fois, il n'y en avait plus que 4. Et la dernière fois, il n'y en avait plus qu'un. Les commerçants étaient vraiment désabusés. Les gens ne venaient même pas les voir. Ils ont été désabusés les commerçants. C'est un échec. On n'a pas réussi. Ce qui me gêne un peu, c'est que les gens nous demandent et ils ne viennent même pas voir ce qui se passe. C'est à côté de chez eux, quand même. C'est dommage qu'ils ne participent pas un peu, même s'ils ne font pas beaucoup d'achats. Venir discuter avec les commerçants, essayer de les motiver un peu. Un commerçant quand il se déplace, il faut quand même qu'il fasse un peu de recette, un minimum. Malheureusement, ça ne s'est pas produit. Pour l'instant, on arrête, on est obligé d'arrêter. Et c'est dommage. Même si ça n'avait pas pris une ampleur… Si on arrivait à 8-10 maximum, même 6-7, ça aurait été convenable.

Hicham Boujlilat
On en a suffisamment débattu lors du dernier conseil municipal, vous connaissez ma position. Ce qui me questionne quand même, c'est le processus qui a amené à la décision. Parce qu'au conseil, vous nous aviez dit… Vous ne souhaitiez pas qu'on parle du marché du quartier Saint-Laurent, des HLM, parce que vous disiez…

Michel Veneau
Du quartier Saint-Laurent, mais pas des HLM.

Hicham Boujlilat
Parce que vous disiez : je pense qu'il pourra marcher par rapport à l'environnement, que des gens viendraient, puisque c'est un lieu de passage, ils viendraient. Ils se gareraient

sur la rue du colonel Rabier. Ça, c'était sur une interview que j'avais vue de vous. Vous avez dit : c'est une demande forte des habitants, vous l'avez rappelé, du conseil citoyen et commerçants. Ce conseil citoyen, comment il a forgé, comment il vous a amené à prendre cette décision ? Si on dit : c'est une demande forte, il faut le faire, ça va marcher…

Michel Veneau
Vous savez comment fonctionnent les conseils citoyens. Les élus ne sont pas dedans. De temps en temps, on m'invite avec Monsieur le sous-préfet. M. Dherbier a dû y assister aussi, et d'autres personnes. Et là, ils lancent des idées. C'est normal, c'est fait pour ça. Je suis un peu déçu de ne pas avoir réussi. C'est dommage. Peut-être que demain, ça va rebondir sur autre chose. Le conseil citoyen, ça marche pas mal, leur fonctionnement. Mais après, c'est la suite qui est intéressante.

Hicham Boujlilat
On était sur le centre commercial Saint-Laurent. Après, on est sur le marché. Sauf que vous aviez dit aussi au dernier conseil : ma campagne, je l'ai faite sur le commerce du centre ville et les marchés. Malheureusement, le marché du vendredi fait partie de notre imaginaire. J'aimerais et je vous propose, la vacance commerciale, on l'a vu aussi dans l'étude Epareca, à Cosne, elle a augmenté, en centre ville en particulier. Elle est de 20 % aujourd'hui. Il y a des efforts, des choses qui sont faites, qui étaient faites hier et aujourd'hui. On s'est toujours entendus d'ailleurs avec l'association des commerçants que j'ai vue il y a encore quelques jours, pour me dire que les rapports que nous avions étaient des rapports fournis et ont toujours été très courtois.

Michel Veneau
Ce sont vos propos personnels, ça n'engage que vous, ce que vous dites.

Hicham Boujlilat
Ça n'engage que moi.

Michel Veneau
Vous êtes en train de nous faire de la politique locale. Je ne comprends même pas ce que vous nous dites par rapport à l'ACC. Vous êtes conseiller municipal et conseiller régional, et à ce titre, à mon avis…

Hicham Boujlilat
Je suis conseiller municipal ici.

Michel Veneau
C'est important ce que je vais vous dire. Au niveau du commerce et de l'activité, vous pouvez nous apporter quelque chose. Je pense que vous, vous pouvez nous apporter quelque chose, au niveau de la région.
C'est vrai, je ne lance pas un caillou dans l'eau !

Hicham Boujlilat
Dans le cadre du Fisac, on a toujours été soutenu par la Région. Dans le cadre du contrat de ville, le premier financeur, c'est la Région et j'ai toujours fait en sorte…

Michel Veneau
Ça a été fait avant que vous soyez élu. La signature du contrat, vous n'étiez pas élu. Mais ça n'empêche rien.

Hicham Boujlilat
Si, j'étais élu.

Michel Veneau
On a signé en septembre, vous avez été élu au printemps. Je me trompe ? Non, c'est ça.

Hicham Boujlilat
Peu importe. Les crédits ont été votés. Les crédits qu'on a votés sur la rue Victor Hugo, l'aménagement ouest, etc. Je suis extrêmement vigilant là-dessus.

Michel Veneau
En ce qui concerne les commerçants locaux, l'ACC, je ne vois pas du tout ce que vous voulez nous dire. Nous, ça ne se passe pas trop mal. On les reçoit.

Hicham Boujlilat
Je n'ai pas dit le contraire.

Michel Veneau
Mais malheureusement, tout ce qui est vacance continue. Malheureusement pour la ville et pour le commerce. Parce que plus on aura de commerces en centre ville, plus on sera attractif, plus on fera venir de monde. Vous savez bien comment ça se passe, le commerce. C'est quelque chose qui n'est pas facile non plus. Pendant notre mandat, ce n'est pas sûr qu'on réussisse non plus. On va faire des efforts. On en fait, mais le commerce, c'est difficile, dans les petites villes comme les nôtres, et même dans les grandes villes. Je ne vais pas donner de nm de grandes villes autour de nous, mais il y en a partout, des villes de 10, 20, 30 000 habitants. Elles ont toutes les mêmes difficultés, malheureusement, au niveau des petits commerces. Aujourd'hui, ce n'est pas facile et ça va encore s'amplifier avec le système d'achat en direct.

Hicham Boujlilat
La proposition…

Michel Veneau
Que vous me faites… allez-y…

Hicham Boujlilat
D'une part qu'on accélère… J'ai envoyé un message à Alain au mois de décembre, parce qu'on s'était battus pour que, dans un autre cadre, l'ensemble des dispositifs et des Fisac sur nos territoires puissent être validés très rapidement. On a eu Nevers, le territoire de Donzy et Cosne.

Michel Veneau
Vous connaissez bien le dossier de Donzy ? Ce matin, on l'a évoqué avec Monsieur Dherbier à l'ADEB, et Monsieur Mangeot. J'étais surpris ce matin du dossier de Donzy.

Hicham Boujlilat
Lors d'un dernier conseil municipal sur Nevers, il y a eu la déclinaison, un début de la mise en place du Fisac. Lors du prochain conseil communautaire, on va avancer dans le cadre du Fisac, ça s'appelle Ocmacs maintenant, sur le territoire. Je souhaiterais que sur notre commune, je regrette que le conseiller qui est chargé…

Michel Veneau
Tout ce que vous nous dites, on connaît tout. Le Fisac urbain, on connaît tout. Mais la finalité de tout ça, c'est de faire revenir des commerçants dans nos bourgs et dans nos villes, et au quartier Saint-Laurent. Voilà la finalité. Le reste, c'est de la philosophie.

Hicham Boujlilat
Non.

Michel Veneau
Bien sûr. Concrètement, comment on arrive ? Est-ce que vous avez des solutions ? Vous êtes comme nous, dans la même situation, malheureusement. On n'a pas de solution miracle aujourd'hui. C'est ça qui est triste. Si on en avait, il n'y aurait pas d'études, ça se ferait. Malheureusement, ça va se faire encore grâce à l'acharnement de la communauté, des élus, dans nos communes, dans nos bourgs, chacun va essayer de défendre sa chapelle, et c'est normal. Sinon, ça sera difficile. Même avec des études, on ne va pas arriver à tout solutionner.

On arrête. On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

10. Acquisition par préemption de la parcelle AN247 située à Saint-Lazare

Charly Bruère
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Le 4 janvier 2017, M. et Mme Rupeau ont notifié à la commune une déclaration d'intention d'aliéner concernant le terrain cadastré 091 AN247 situé rue Saint-Lazare, d'une superficie d'environ 1 426 m2, pour un montant de 3 000 €. France Domaine a estimé le terrain à une somme de 2 800 €, avec une marge de négociation de plus ou moins 10 %, soit à circonscrire entre 2 520 € et 3 080 €.
Par décision du 13 février 2017, Monsieur le maire a préempté ce terrain afin de créer une réserve foncière pour la réalisation d'un lotissement, conformément aux dispositions du plan local d'urbanisme.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle appartenant à M. et Mme Rupeau, cadastré AN247, située rue Saint-Lazare à Cosne-Cours-sur-Loire pour un montant de 3 000 € ; de dire que cette acquisition soit réglée par acte notarié dont les frais seront à la charge de la collectivité ; d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à procéder aux formalités nécessaires.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

11. Fourrière automobile : principe de délégation de service public

Michel Renaud
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Créée depuis de nombreuses années sur la commune, la fourrière automobile est un outil indispensable pour faire procéder de manière immédiate à l'enlèvement des véhicules en stationnement gênant ou abusif sur la voie publique. La commune dispose de plusieurs solutions pour exploiter ce service et doit se prononcer sur le principe qui sera retenu. La gestion en régie impliquerait non seulement que la commune dispose de l'emprise foncière nécessaire à l'aménagement de l'équipement destiné à recevoir les véhicules, mais également qu'elle dispose des moyens humains et matériels dont le coût est très élevé. Depuis de nombreuses années, le conseil municipal a fait le choix de gérer ce service par voie de délégation. Le recours à la gestion déléguée présente de nombreux avantages. Ce choix, renouvelé en 2011, s'est traduit par la signature d'une convention de délégation de service public, avec la SAS Garage Petit Romain, qui arrive à échéance le 7 décembre 2017. La commune souhaite conserver ce mode de gestion et confier l'exploitation de ce service à un délégataire. Le futur prestataire devra assurer l'exécution matérielle de la décision de mise en fourrière, à savoir l'enlèvement, la garde, la restitution des véhicules et éventuellement leur remise à une entreprise chargée de la démolition ou au service des domaines. En contrepartie, le délégataire percevra auprès des usagers les tarifs fixés par arrêté ministériel du 10 juillet 2015, fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobile. Un rapport concernant le processus de décision vous a été transmis.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de gestion déléguée pour les services publics de fourrière automobile, d'autoriser le lancement de la procédure en vue de déléguer l'exploitation du service public de fourrière automobile.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

M. Boujlilat, je voudrais vous préciser que nous avons signé en septembre, et vous avez été élu en décembre. On est bien d'accord. Il faut que ce soit bien clair. On a signé le contrat de ville avec Monsieur le préfet Condemine en septembre, le 26, de mémoire. Et vous avez été élu en décembre. On est bien d'accord.
En ce qui concerne le Fisac, on ne reviendra pas dessus. Il faut que les choses soient claires. Quand nous avons eu une réunion débat sur le projet de ville au centre social, vous voulez que je ressorte les délibérations du centre social, comment ça s'est passé par rapport au contrat de ville ? Vous vous rappelez de la réunion au centre social ? Je vous ressortirai les délibérations. Vous avez le temps de réfléchir. Je vous ressortirai la délibération du centre social quand on a débattu avec le président de Nièvre Habitat, Monsieur le sous-préfet. Vous vous rappelez bien de la réunion ? On verra ce qui a été dit ce jour-là. Je vous le ressortirai.

On passe à l'autre rapport.

12. Création d'un régime d'autorisation préalable de mise en location

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Afin d'améliorer la lutte contre l'habitat indigne, le décret du 19 décembre 2016, mise en application de la loi Alur, permet aux collectivités qui le souhaitent de mettre en place des outils permettant de mieux contrôler la qualité des logements mis en location sur leur territoire. En effet, beaucoup de logements du parc privé ne répondent plus aujourd'hui aux normes de décence et présentent un risque pour la santé de leurs occupants. La commune est confrontée de plus en plus souvent à des demandes de locataires dont les logements sont insalubres. On a eu beaucoup de demandes, depuis des années, certainement vous avant nous, déjà. Donc, ça devient difficile. Le décret permet de mettre en place soit un régime de déclaration, soit un régime d'autorisation préalable de mise en location sur un secteur géographique déterminé. La zone doit être délimitée au regard de l'objectif de lutte contre l'habitat indigne. Compte tenu de nombreuses et importantes difficultés qui ont été identifiées sur trois bâtiments situés rue du 8 mai et rue Plantenoix, il est proposé de mettre en œuvre le régime d'autorisation préalable sur ce périmètre. Ce dispositif, qui se veut contraignant et dissuasif, renforcera les pouvoirs de la collectivité et lui permettra d'agir efficacement. Ainsi, tout propriétaire bailleur qui souhaiterait mettre en location un bien devra déposer une demande en mairie. L'autorisation ne pourra être délivrée dès lors que le logement est susceptible de porter atteinte à la sécurité des occupants et à la salubrité publique. Si la location intervient en dépit du rejet de la demande, ou si le propriétaire ne dépose pas une demande préalable, il s'expose à une peine d'amende de 5 000 €. Ce montant peut être porté à 15 000 € en cas de nouveau manquement dans un délai de 3 ans. Il convient de préciser que la date d'entrée en vigueur du dispositif ne peut être inférieure à 6 mois à compter de la publication de la délibération. Aussi, il est demandé au conseil municipal de décider de la création d'un régime d'autorisation préalable de mise en location ; de fixer le périmètre concerné aux trois immeubles situés rue de Plantenoix et rue du 8 mai, tels qu'ils figurent sur le dossier de présentation du dispositif ; de fixer la date d'entrée en vigueur du dispositif dans un délai de 6 mois à compter de la publication de la délibération ; de dire que la délibération une fois exécutoire sera transmise à la caisse d'allocation familiale et à la caisse de mutualité sociale agricole ; d'autoriser le maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités.
Voilà la décision que nous avons prise suite au décret du 19 décembre 2016.

Propos inaudibles

Michel Veneau
Monsieur Perreau vous êtes un philosophe.
Avez-vous des questions ?

Hicham Boujlilat
C'est un très bon et un très bel outil. C'est vrai que les logements, on connaît bien Plantenoix, c'est dans un état très insalubre. Est-ce qu'il pourra être question de

réfléchir sur l'élargissement du périmètre, d'avoir d'autres périmètres. Je pense en particulier au centre ville. Nous avons des logements en centre ville dans un état catastrophique, avec un niveau d'insalubrité et d'indignité quasi similaire aux bâtiments et logements qui sont à Plantenoix. Je pense qu'au centre ville, on pourrait avoir un périmètre.

Michel Veneau
Il faut que les gens nous fassent un courrier. Il faut qu'on ait une trace.

Hicham Boujlilat
On connaît tous, il suffit de lever la tête à Cosne et on voit tout de suite le problème.

Michel Veneau
A l'intérieur, ce n'est pas facile, il faut quand même rentrer pour avoir…
Le problème, c'est qu'il y a eu une enquête de faite, M. Renaud s'est déplacé, les services… Il faut vraiment constater pour pouvoir lancer une procédure comme ça.

Hicham Boujlilat
Je pense que lancer une démarche sur le centre ville, ça pourrait… Grâce à la loi Alur, on peut vraiment le faire.

Michel Veneau
On y avait bien pensé, mais il faut aussi que les gens nous le disent.

Hicham Boujlilat
Peut-être qu'une information sur le magazine municipal sur l'insalubrité, de manière à ce que les choses puissent remonter. Je pense que ça peut être intéressant.

Michel Renaud
Il y a d'autres dossiers actuellement en cours à la mairie. Effectivement, on verra avec cette procédure, pour l'élargir dans l'avenir. On est en train d'étudier, suite à des personnes qui sont venues se signaler à la mairie, on a fait des constatations. Et on va élargir ce dispositif.

Michel Veneau
Ça se fait bien sûr discrètement. C'est très délicat à mener comme enquête. C'est pour ça qu'on n'en parle pas trop, mais ça se fait dans le temps, c'est parti. Et on pourra changer le périmètre, bien sûr, après. Mais il faut qu'on ait des éléments. C'est quelque chose de difficile aussi.

On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

E. PERSONNEL

13. Convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

Micheline Henry

Mesdames, Messieurs,
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire compte parmi son personnel des employés communaux qui sont également sapeurs pompiers volontaires. La disponibilité des sapeurs pompiers volontaires employés au sein de notre collectivité nécessite d'être encadrée par le biais d'un partenariat. C'est pour ça qu'il va être signé une convention avec le SDIS de la Nièvre, de manière à ce que ces deux personnes puissent, si elles sont sur des interventions toute une nuit ou une grande partie de la nuit, par exemple, être autorisée à venir travailler plus tard le lendemain matin. Ça ne concerne pas le fait de partir en journée. Elles ne sont pas autorisées, sauf bien évidemment s'il y avait une catastrophe, elles iront. Mais dans le cadre normal, ça ne concerne que le fait d'une intervention de nuit, où elles puissent venir le lendemain matin plus tard, voire éventuellement pas le lendemain matin.
Le service départemental d'incendie et de secours de la Nièvre propose également ce partenariat avec des sapeurs pompiers volontaires affectés au centre de secours de la commune. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer ces conventions.
Dans un précédent conseil municipal – je ne me souviens pas à quelle époque – on avait passé la même convention avec le SDIS du Cher pour une personne.

Michel Veneau
C'est vrai que si au niveau de nos agents, il y en a quelques-uns qui se sentent forts pour s'engager au niveau du volontariat, c'est une bonne chose. Parce qu'il faut savoir qu'on baisse de plus en plus le nombre de volontaires dans nos casernes, c'est général. Il faut aussi que nous, les collectivités, on montre un peu l'exemple. Si on peut faire quelques efforts, il faudra le faire. Il faut savoir qu'on a des professionnels dans la journée, mais la nuit, quand il y a des gros sinistres, on fait appel à des volontaires de toute la région. Quand il y a un gros sinistre à Donzy, tout Cosne se déplace. Ou l'inverse. On a besoin pour les secours de volontaires. Il faut renouveler et essayer d'en attirer des nouveaux.
Pas de question ? On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

14. Indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux délégués

Micheline Henry
Mesdames, Messieurs,
L'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus est passé de 1015 à 1022. Ceci résulte du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR) applicable à la fonction publique territoriale et entériné par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, avec application au 1er janvier 2017. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de modifier la délibération du conseil municipal du 9 avril relative aux indemnités des élus, qui faisait référence à l'indice brut 1015.

Pour précision, il y avait une base (je donne un exemple) au 31.12.2016 de 821 €, qui est passée au 1er janvier 2017 à 826 € (je parle en brut), et au 1er février 2017 à + 0,60 au niveau coefficient. Ce qui fait qu'au 31.12.2016, le coefficient était de 4,6581 ; au 1er

janvier 2017, il n'a pas changé ; et au 1er février 2017, il passe à 4,6860.
J'ai fait un calcul parce que j'ai peur que vous pensiez qu'on soit agréablement augmenté. En ce qui concerne les conseillers délégués, ils auront 1,23 € en plus, en net. Les adjoints : 4,53 €. Le maire délégué : 7,07 €. Ça fait une sacrée augmentation !

Alain Dherbier
Je n'ai pas entendu pour M. le maire. Je vous aurais posé la question, vous m'avez devancé en partie. Ce que je voulais vous demander, c'est l'indemnité nette hier et l'indemnité nette aujourd'hui.

Micheline Henry
Je sais qu'on m'a déjà reproché de répondre aux questions avant qu'on me les pose. Donc, de temps en temps, j'en laisse à poser.
Conseiller délégué jusqu'à décembre 2016, il était à 202,38 €. Aujourd'hui, il est à 204,83 €. Les adjoints : 742,06 à 751,05 €. Le maire délégué : 1 160,32 € à 1 174,38 €. Le maire : 1 597,77 € à 1 627,16 €, donc 10,04 € de plus. C'est royal.

Michel Veneau
Plus que les autres collègues ! Ce n'est pas normal.

En ce qui concerne les indemnités, je voudrais dire en deux mots. L'enveloppe que nous avons attribuée depuis que nous sommes élus, c'est 124 405 €, pour tous les élus. Quand nous sommes arrivés, l'enveloppe était de 162 170 €. La différence est de – 37 764 € par an. Sur 6 années, vous voyez ce que ça représente. Et comme je n'ai pas souhaité reprendre de responsable de cabinet, ça fait une économie importante aussi, quel que soit le salaire. Au bout des 6 années, ça va faire une somme intéressante pour la ville, qu'on n'aura pas à sortir au niveau fonctionnement. C'est tout. Je ne ferai pas de commentaire. C'est une décision que j'ai prise de baisser les indemnités et l'enveloppe.

Alain Dherbier
C'est la décision que vous aviez prise et vous aviez largement commenté sur ce point.

Michel Veneau
Et je continue.

Alain Dherbier
Tout à fait. Par contre, vous avez oublié un engagement.

Michel Veneau
La baisse des impôts.

Alain Dherbier
Voilà. Vous aviez dit : ça permettra de baisser les impôts chaque année de 3 %.

Michel Veneau
J'attendais votre question. Si je baisse les impôts de 3 points plus ça, par rapport à vous, ça va être un exploit, en 6 ans. On va faire le comparatif de votre mandat au niveau des indemnités plus les impôts, et je peux dire qu'au niveau sportif, c'est un exploit. On arrête le débat.

Il n'y a pas de débat, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

15. Modification du tableau des effectifs

Micheline Henry
Mesdames, Messieurs,
Dans le cadre des différents mouvements du personnel, il est nécessaire de créer l'emploi suivant : un emploi d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1er avril 2017.
C'est une création d'emploi parce que la personne en question était à 24,75 h. Elle passe à temps complet en poste d'animation. Pourquoi cette personne va passer à temps complet ? C'est une personne qui a beaucoup de capacités au niveau encadrement sportif, mais également pour dépanner dans l'administratif. Et elle dépanne beaucoup. De plus, les directeurs d'école ont des projets et dans leurs projets, ils souhaitent faire plus d'animation sportive, avec une personne compétente. La personne en question a donc passé tous ses diplômes. Elle a passé le dernier il y a 3 semaines. Elle a tout et elle peut intervenir dans toutes les écoles. C'est pour ça que l'emploi à 24 h est annulé et recréé à temps complet.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à inscrire l'emploi susvisé au tableau des effectifs.

Michel Veneau
Pas de question ? On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Présentation du projet d'aménagement du parvis du tribunal et des abords (jardin d'Herentals)

Michel Veneau
M. Samuel Avenier est à l'initiative du projet.

Propos inaudibles

Samuel Avenier
Bonsoir à tous,
Je vais vous présenter sous forme de diaporama les aménagements prévus sur le quartier ouest de la ville, au niveau de la rue Boileau, du square Herentals et de la rue Eugène Pelletan.

Pour cadrer le projet qui se situe comme je vous l'ai dit sur le quartier ouest de la ville de Cosne, le projet va s'articuler autour de trois phases. La première phase sera, comme je vous le disais, au niveau du tribunal : la rue Boileau qui est ici, et le square Herentals nord et sud. Après, il y aura une deuxième phase de travaux sur la zone du

parking Thème et de la rue Alphonse Baudin. Et une troisième phase aux alentours du vieux château, de la rue Alphonse Baudin et de cette petite zone située derrière le Norton café.

Je vais vous présenter les différentes voies douces qui vont permettre aux usagers de la route touristique et de la Loire à vélo de pouvoir se rendre sur le centre ville, avec plus de sécurité. La traversée vers la rue Eugène Pelletan est dangereuse pour les piétons et les cyclistes. Le projet était de créer une voie d'accès piétonne et cycliste par le square Herentals, via la rue Boileau, pour regagner le centre ville. On part de la place de la Pêcherie, on dessert les différents sites comme l'ancien palais de justice, le site de la Chaussade, la médiathèque et l'hyper centre, via la Loire à vélo, la route touristique qui longe le quai. Nos cyclistes pourront rentrer et traverser le square Herentals et la rue Boileau, où on changera le sens de circulation pour arriver jusqu'à l'hyper centre et partir sur les zones plus au sud, le site de la Chaussade et la médiathèque entre autres. Pour les piétons, exactement la même chose : on va inciter les piétons à éviter cet étranglement, et à emprunter le quai pour pouvoir traverser, toujours via le square Herentals, pour aller sur le centre ville, toujours par cet accès qui se fera par la rue Boileau, qui sera principalement utilisé par les piétons, les vélos et sur laquelle la circulation des véhicules légers sera interdite.

Je vais vous présenter la vue en plan de la zone aménagée. Notre route touristique est là. Le square Herentals nord et sud. La rue Boileau, la rue Chollet, la rue Louis Paris. A partir du parking de la Pêcherie, via le quai de Loire, les piétons pourront entrer sur le square Herentals, en direction de la rue Boileau. Les travaux de la rue Boileau vont consister dans un premier temps à renouveler la conduite d'eau potable. Dans cet aménagement, on va aussi créer une voie douce, qui sera mixte piétons-vélos, pour sécuriser le passage sur cette zone. Il y a un plateau traversant pour que les véhicules venant du rond-point de Loire ralentissent et laissent la priorité aux piétons.
Sur la rue Boileau, on en profitera aussi pour élargir les trottoirs qui sont très étroits. Sur la rue Louis Paris, on va faire la même chose. On va rendre le trottoir accessible aux personnes à mobilité réduite. On aura un trottoir de 1,40 m pour aller jusqu'à la maison médicale.
Sur la place Bad Ems, il y a un peu plus d'aménagements. On va créer un parvis de 240 m2 en pierre naturelle, dans l'esprit de ce qui a été fait autour de la médiathèque, le même type de matériau, des pierres naturelles et locales.
Le parking sera équipé de bornes de recharge pour les véhicules électriques et les deux roues. On aura 25 places de parking. Le stationnement des véhicules sera différent de ce qu'il y a actuellement, pour une raison : on souhaitait que les véhicules entrent par cette entrée et ressortent ici. Et n'empruntent pas la voie sortante de la rue Boileau, parce que ça fait un étranglement ici au niveau de la priorité. Il y aura une quarantaine de places. D'après ce qu'on a étudié, on s'aperçoit que les places sont utilisées une place sur deux, parce que pour ouvrir les portières, c'est un peu restreint. Les gens prennent leurs aises, et au final, le parking est plein, mais pas en sa majorité. Donc, on a donné des espaces plus confortables, des zones de circulation plus confortable, et on a redonné de l'air à la place pour rendre l'espace piéton.

La particularité du projet, c'est de changer le sens des circulations de la rue Cholet, pour éviter cette problématique avec la priorité, dans ce carrefour où personne ne sait quand passer, au final. Les véhicules venant de la rue Louis Paris pourront faire le tour et

revenir sur le parking pour se garer.

Sur la place Bad Ems, on va garder l'arbre remarquable qui est en bout de place. Toute cette partie va être plane et on va créer une aire de repos avec des murets en gabion, une cage métallique avec des cailloux naturels et des assises bois pour que les gens puissent faire une pause en bout de la place. On mettra un point de recharge multimédia : une borne pour recharger les téléphones portables, vos câbles USB et prise secteur.
Sur le square Herentals nord et sud, plus particulièrement sur le square nord, on va diviser le square en 4 zones. On va créer une zone de jeux pour les enfants. Ce sera un bateau pirate. Avec une aire de pique-nique située ici, qui permettra aux gens qui viennent de la Loire à vélo, en rentrant sur Cosne, de pouvoir faire une pause. Stationner avec les vélos, on mettra des parkings vélo. Et pouvoir recharger leur téléphone portable, etc.
Au nord du square, vous aurez un sanitaire public pour les Cosnois et pour les gens qui sont amenés à venir à Cosne en vélo ou à pied. Ce que j'ai appelé Point fraîcheur, au centre du square, deux pergolas pour faire une zone d'ombre. En période caniculaire, en plan canicule, on les équipera de brumisateurs.

J'ai quelques vues du projet à vous présenter, modélisées.
On se situe sur la rue Cholet, tout au bout de la place. On voit bien qu'ici, cette zone sera réservée aux cyclistes. Nos véhicules qui rentreront sur le parking n'emprunteront pas cette partie-là. Il y aura une borne amovible pour les utilisateurs, ordures ménagères et véhicules de service pour le tribunal. Les véhicules légers ressortiront par cette voie-là. On a matérialisé la zone sur deux matériaux différents pour que tout le monde puisse se retrouver dans un espace. La zone de repos est ici, avec des bancs, les gabions. Et l'arbre remarquable qui reste sur cette place.
Quelques vues sur le square Herentals. On va changer le mobilier. Tout ce qui est garde-corps, tout ce que vous avez en périphérie, ça va être un modèle qui va se rapprocher de ce qu'on vous présente là. Au fond, nos points fraîcheur, nos parkings vélos. Redonner de l'espace et de la vue sur ce square qui est au final assez peu fréquente. L'accès pour les piétons et vélos venant de la route touristique se fera par cette rampe qui existe actuellement. Ils pourront traverser plus en sécurité sur cette zone, qui est quand même fréquentée par les poids lourds et les bus scolaires.
On voit un peu plus les matériaux. Les points fraîcheur. Notre jeu qui sera au fond. Une zone plus dédiée à la restauration ici.
Une vue un peu plus proche où vous voyez notre bateau pirate, qui sera en bois naturel, pour rappeler l'esprit de la Loire. Nos pergolas équipées de brumisateurs. Tout ça en matériau naturel. Ça ne sera pas de l'enrobé. Ce sera un stabilisé renforcé, comme ce que vous avez en chemin touristique, qui vous emmène jusqu'au pont du PO. Toute cette bande-là sera du béton imprimé finition bois caillebotis. Des choses simples à entretenir, et facilitant l'accessibilité aux PMR.

Je remets un pêle-mêle de photos, avec une qualité un peu moins bonne, où on retrouve l'ensemble des projections de l'aménagement.

Anne-France Botté
Si vous mettez la rue Cholet dans l'autre sens, ça va engorger la rue Marcelin Berthelot. Les voitures vont être obligées de passer par là. Souvent, on fait le tour. On fait rue Pasteur, on revient par la rue Cholet et on repart. Là, on va être obligé de redescendre

par la rue Marcelin Berthelot et de remonter.

Michel Veneau
Les gens, ils vont aller tout droit…

Anne-France Botté
Le problème, c'est la rue de la sous-préfecture, la rue Eugène Pelletan. C'est un gros souci, il faudrait pouvoir l'élargir.

Michel Veneau
On ne peut pas l'élargir.

Anne-France Botté
Je sais bien.

Michel Veneau
Malheureusement. Au niveau sécurité, on a un problème avec les services.
Il n'y aura pas beaucoup de voitures qui vont retourner à gauche et reprendre, à mon avis.

Anne-France Botté
Il n'y a que moi !

Michel Veneau
Vous coupez à gauche, vous allez chez vous. Et vous êtes chez vous.

Anne-France Botté
En fait, il faut beaucoup descendre par la rue Marcellin Berthelot.

Michel Veneau
Marcelin Berthelot, c'est vrai qu'il y a un flux de circulation important, mais dans la journée… Il y a les heures avec les écoles, c'est là que… Mais en dehors des heures d'école, on peut circuler quand même. On y passe assez souvent, dans toutes ces rues. En dehors des heures d'école, on n'a pas trop de soucis. C'est vrai qu'aux heures d'entrée et sortie d'école…

Véronique Duchemin
Vous avez parlé d'un sol qui sera comme celui devant la médiathèque. Celui de la médiathèque, quand il pleut, c'est extrêmement glissant.

Michel Veneau
Ca glisse beaucoup à la médiathèque ? Est-ce que ce sont les mêmes ?

Samuel Avenier
Ça ne sera pas tout à fait les mêmes. Ça sera non glissant.

Michel Veneau
C'est vrai qu'on a eu des catégories de pierres de ce genre, dans beaucoup de villes, où c'était dangereux. Il n'y a pas que chez nous, malheureusement.

Samuel Avenier
Les pavés, c'est plus les pavés que vous avez sur les trottoirs. Pas l'ardoise que vous avez devant la médiathèque.

Michel Veneau
Donc, les trottoirs, vous confirmez, ce n'est pas glissant.

Sylviane Bezou
Si c'est ceux de la rue Pasteur, je peux vous dire qu'ils glissent.

Michel Veneau
Ils glissent aussi ? C'est un gros problème, ces problèmes de dalles en pierre reconstituée.
On peut revoir ces dalles ?

Jean-Luc Ruhlmann
Le parvis naturel est fait avec les pierres qui sont sur le trottoir de Saint-Agnan. A ne pas confondre avec Pasteur. Pasteur, c'est une pierre reconstituée. Là, c'est une pierre naturelle qui est traitée pour être antidérapante. C'est vrai qu'il peut toujours y avoir un phénomène de glissance en cas de gel, mais comme tout revêtement.

Michel Veneau
C'est vrai qu'avec le temps, ça se patine un peu, mais les premières années, il faut faire attention.
Je tiens à remercier les services pour cette présentation et ce projet réalisé par tous nos services. Et le montage de tous ces dossiers. C'est bien parce qu'en même temps, on a des gens motivés. C'est bien pour eux. Ça valorise aussi nos services. Je ne parle pas d'argent, Mme Henry, je n'en suis pas là. Je dis que ça valorise nos agents et c'est très bien pour la ville parce qu'autour de nous, ça a toujours été, il y a des gens qui sont très motivés pour travailler pour la collectivité. Je tiens à les remercier.

Alain Dherbier
Ça correspond aux 600 000 € qu'on a votés récemment ?

Michel Veneau
Tout à fait. 300 et 300.

Alain Dherbier
Le projet est intéressant. Je voudrais revenir sur ce que j'ai lu récemment sur le tribunal, concernant le projet que vous avez découvert en arrivant, où vous avez dit que c'était une coquille vide. C'est votre appréciation. J'ai fait un relevé succinct de ce qui était prévu. Parce que quand vous êtes arrivé, vous avez eu l'APD, qui était approuvé.
Au rez-de-chaussée, on avait prévu un hall d'entrée, l'office de tourisme, une salle d'expo, une salle de réception plus des locaux techniques. Au 1er, on avait prévu un hall, dans ce qu'était anciennement… à l'arrivée, à l'escalier ; ensuite, une salle de conférence, une salle de réunion, 5 bureaux et des locaux techniques. Et au 2e, l'espace belvédère, qui était déjà prévu puisque c'est ça qui nous avait permis de choisir l'architecte Gimonet, c'était le seul qui avait mis ça dans son projet. Et un espace ludique et des vestiaires.

Parce qu'au 2e, on avait prévu un espace pour éventuellement une association de danse. C'était limite.
Alors, que le projet que vous avez découvert ne vous satisfasse pas, je l'entends parfaitement. Mais ce n'était pas vraiment une coquille vide. Concernant le montant, c'était estimé à 1 751 000 € HT, avec un différentiel possible de 5 %, c'est-à-dire 85 000 €. Vous avez fait un projet différent, mais au niveau du financement, tout au moins du montant, on n'en est plus là.

Michel Veneau
Il y a eu des financements et des aides complémentaires.

Alain Dherbier
C'est sûr, nous, on ne devait avoir que 800 000 €. Mais ce n'était pas lancé.

Michel Veneau
C'est par rapport au montant aussi.

Alain Dherbier
800 000 € sur 1 750 000 €, c'est pas mal.

Michel Veneau
C'était bien.

Alain Dherbier
Je voulais revenir sur la coquille vide.

Michel Veneau
M. Dherbier, vous savez comment ça se passe. M. Boujlilat a l'habitude. Mais quand on reste correct, ça va…
Plus d'intervention ?

Christian Perreau
Ça va coûter combien, la totalité ? Parce que la dernière fois, quand on a voté les 600 000 €, j'avais posé la question : est-ce que ça s'ajoutait aux 3,8 M€ ? La dernière fois, on ne m'avait pas répondu.

Michel Veneau
Un peu plus de 3 M€. Mais pas beaucoup plus. TTC.

Christian Perreau
Il y a encore à ajouter puisqu'il y a le restaurant.

Michel Veneau
Non, on ne paie rien du tout. L'aménagement est fait par l'exploitant, pas par la mairie.

Christian Perreau
Donc, ça fait 3,7 M€.

Michel Veneau
On parle en toutes taxes. Il faut remettre en HT pour avoir des chiffres comparables.

Hicham Boujlilat
Ça veut dire qu'on est à 3,7 M€ TTC. TVA 20 %. On était à 1 750 000 € + la TVA, on est à 2,1 M€. Ça veut dire une augmentation de 76 % du coût du projet. Mais au niveau des financements, est-ce que vous pourriez nous rappeler à combien on en est en recettes, en financement.

Thierry Demay
Si vous voulez comparer les chiffres, comparez bien les mêmes choses. Quand vous citez 3,7 M€, vous prenez le parvis. Vous aviez prévu 1,7 M€, mais il n'y avait pas de parvis dedans.

Michel Veneau
Il faut remettre 600 000, à peu près, en estimation.
Mais ce n'est pas le même projet.

Hicham Boujlilat
Autre question par rapport au projet. On a lu dans le magazine municipal que vous aviez sélectionné une personne pour le restaurant. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ?

Michel Veneau
Il y a 4 Cosnois – un le père est Cosnois, le fils ne travaille pas à Cosne actuellement, il exploite un restaurant à l'étranger aujourd'hui et il souhaite revenir en France. On a reçu 4 restaurateurs. On leur a fait la proposition, avec un bail commercial, parce que la loi Pinel nous le permet maintenant. Dans les 4, il y en a 3 qui ont jeté l'éponge, en réalité. A peu près.
Deux ont abouti, mais bon…
Un est retenu. On va bientôt signer le bail commercial. Il fera tout l'aménagement intérieur. La coquille sera vide, là. On est bien d'accord sur les termes. Les murs. M. Delas, c'est bien ça ?

Propos inaudibles.

Michel Veneau
Clé en mains. La coquille sera bien vide.

Hicham Boujlilat
Quels sont les termes du bail commercial ?

Michel Veneau
Comme tout bail commercial. Vous savez comment ça se passe, un bail commercial.

Hicham Boujlilat
Quel est le montant du loyer ?

Michel Veneau
Est-ce qu'on le dit tout de suite ? Il n'est pas signé. On vous le donnera quand il va être

signé. Sitôt que c'est signé, on vous le dit. Avant, c'est difficile… On a des lettres d'intention. C'est acté, mais… Vous aurez tous les éléments, il n'y a pas de souci.

On a une question diverse.

QUESTION SUPPLÉMENTAIRE

A la demande du groupe d'opposition d'Alain Dherbier
Point d'avancement sur la situation de l'UCS

Michel Veneau
Comme vous le savez, l'UCS a eu des problèmes depuis 16 mois à peu près. On a été alerté officiellement par le président M. Denis, que j'ai reçu au mois de novembre 2015. Il nous a annoncé ce jour-là – ils sont venus à 2 ou 3 personnes : on a un trou de 100 000 €. On l'a appris comme ça. Ça nous a fait un petit choc quand même. Annoncer comme ça, une structure comme l'UCS, un trou aussi important ! Après, on a demandé qu'ils nous donnent une situation de leurs comptes. Et un jour, on nous a dit : il n'y a plus que ça… Mais on n'a jamais eu de chiffres. Au jour d'aujourd'hui, on n'a pas de chiffres officiels de l'UCS au niveau de leur situation. Au budget, on a mis, pour les sections, 10 % de plus, pour toutes les sections on a mis une augmentation. Par contre, pour le bureau, on a fait statu quo parce qu'on ne peut pas se permettre de reverser de l'agent. On n'a pas une situation claire aujourd'hui. Il y a des comptes qui vont se terminer au 31 décembre 2016. Les comptes sont officiels jusqu'au 31 décembre 2016. Il faut qu'ils nous donnent des comptes précis, et après, une situation bancaire. Et là, on verra la situation précise de l'UCS. S'il y a des gens qui leur ont prêté de l'argent à l'intérieur des sections, on va tout retrouver. C'est un tableau, ce n'est pas difficile : débit, crédit… On aura la situation réelle de l'UCS.
On a pris rendez-vous pour le 11 avril, on reçoit les gens de l'UCS. On aura certainement plus de précisions au niveau de leur situation. Ça a été difficile pour eux, il faut le reconnaître. Pour les bénévoles, ça a été très difficile. Période difficile parce qu'ils n'avaient pas l'habitude de manier les chiffres. Il faut dire la situation comme elle est. C'est une situation délicate pour le sport cosnois. On est né avec l'UCS omnisport. Et voilà, la situation aujourd'hui n'est plus possible. M. Dherbier, vous étiez présent, Mme Henry aussi, à l'AG. J'ai été très clair. J'ai dit : messieurs les présidents de section, vous êtes responsables. Il n'y avait pas deux poids deux mesures. Ce sont bien eux les responsables de leurs activités. Donc, de l'UCS omnisport. On nomme un président, un secrétaire, un trésorier, mais les sections, c'est le comité directeur. M. Dherbier connaît bien le fonctionnement, comment ça se pilote. Pour les sections, c'est difficile. C'est un passage difficile à passer, mais ça fait partie de la vie. Dans la vie, rien n'est facile, ça se saurait. On attend et on va voir avec eux.
Il y a un déficit, le chiffre, on vous le dira quand ça sera officiel. Peut-être qu'on ne l'aura que dans un mois ou deux, parce qu'il faut que les comptes soient clôturés. On ne peut rien dire avant. On nous a dit 100 000, un autre jour, on nous a parlé de 35 000. On ne sait pas. On va voir.

Alain Dherbier
Je vais juste vous faire part de ma surprise parce que je vous avais effectivement envoyé un message dans lequel j'avais mis trois points. Vous m'avez répondu en me disant que ça manquait de précisions. Votre message, je l'ai lu hier soir à 21 h. Vous l'avez envoyé

en fin de soirée, je l'ai lu à 21 h. Je me suis dit : ce n'est pas la peine que j'en rajoute parce qu'on va me dire : ce n'est pas 3 jours avant – parce qu'on a eu 3 échanges de mail…
Au regard de ce que j'ai vu que vous aviez écrit, je me rends compte par moi-même que vous pouvez écrire n'importe quoi. Donc, aujourd'hui, je vais faire différemment. Vous aurez de mes nouvelles sur la question que je voulais vous poser, mais je vais m'y prendre différemment.
Et vous aurez un état très précis de ce qui a été réalisé à la Communauté de communes pendant les 8 années que vous avez citées.

Michel Veneau
Ça n'a rien à voir.

Alain Dherbier
Si, ça a voir.

Michel Veneau
Ça n'a rien à voir, c'est Cosne Actu.
Chacun est libre, les trois groupes sont libres. On ne peut pas intervenir.

Alain Dherbier
Libres, mais pas d'écrire n'importe quoi.

Michel Veneau
On n'écrit pas n'importe quoi.
M. Boujlilat, vous n'avez pas la parole. M. Dherbier à la parole. Vous, vous vous taisez.

Alain Dherbier
Les petits arrangements entre amis…

Michel Veneau
M. Boujlilat, vous vous taisez.

Alain Dherbier
Les petits arrangements entre amis ont montré leurs limites.

Michel Veneau
Je confirme.

Alain Dherbier
Vous confirmez, mais je vous demanderai de me préciser ce qui vous a permis d'écrire ça.

Michel Veneau
Ce n'est pas difficile. Si vous n'avez pas compris…

Alain Dherbier
Non, je n'ai pas compris.

Michel Veneau
Vous, vous avez le droit d'accuser, mais nous, on n'a le droit de rien dire.

Alain Dherbier
Ce n'est pas pareil.

Michel Veneau
Vous, vous avez le droit de nous accuser, c'est ce que vous avez fait.

Alain Dherbier
Je suis désolé, ce n'est pas du tout pareil parce que ce dont vous parlez actuellement, qui est dans le même Cosne Actu, je vous en ai parlé en commission des travaux. Donc, ne dites pas que vous étiez pris par surprise. Ne dites pas ça.

Michel Veneau
On ne parle pas de ça.

Alain Dherbier
Et si on parle d'arrangements entre amis…

Michel Veneau
Bien sûr.

Alain Dherbier
Je sais à quoi m'en tenir et je vais m'y prendre différemment.

Thierry Demay
Pour répondre à la question de tout à l'heure par rapport aux recettes prévues concernant le tribunal, on est à 796 000 € notifiés, et 604 000 € en notification, qui sont attendus. Soit un total de 1,4 M€.
Merci à tous et bonne soirée.

Michel Veneau
Ce conseil municipal est terminé. Il faut signer.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre · Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 23 mars 2017

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 23 mars 2017 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Exercice 2017 – Décision Modificative n° 1 – Budget de la Ville.
2. Pays Bourgogne Nivernaise – Contrat territorial des Rivières Vrille, Nohain, Mazou : Engagement du Pays, Clé de répartition et montant à la charge de la Commune pour l'année 2016.
3. Exercice 2017 – TAGS : Attribution de subventions.

B) AGENDA 21

4. Attribution d'aides en faveur du développement durable.

C) AFFAIRES CULTURELLES

5. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et les établissements et associations participant à la manifestation « Garçon, la Note ♫ » 2017.
6. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et l'U.M.I.H. (Union des Métiers et des Industries et de l'Hôtellerie) pour la manifestation « Garçon, la Note ♫ » 2017.
7. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et C.H.R. Boissons pour la manifestation « Garçon, la Note ♫ » 2017.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

D) AFFAIRES JURIDIQUES

8. Incorporation dans le domaine communal de la parcelle AR 98.
9. Acquisition d'un bien immobilier 2 rue de Bourgogne.
10. Acquisition par préemption de la parcelle AN 247 située à Saint-Lazare.
11. Fourrière automobile : principe de délégation de service public.
12. Création d'un régime d'autorisation préalable de mise en location.

E) PERSONNEL

13. Convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.
14. Indemnités de fonction des Maires, Adjoints et Conseillers municipaux délégués.
15. Modification du tableau des effectifs.

INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation du projet d'aménagement du parvis du tribunal et des abords (jardins d'Herentals)

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

A la demande du groupe d'opposition d'Alain Dherbier :

- Point d'avancement sur la situation de l'U.C.S.

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

MAIRIE de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre)

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Monsieur Michel RENAUD	Adjoint
Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Monsieur Charly BRUERE	Adjoint
Madame Martine COUCUREAU	Conseiller municipal
Monsieur Christian DELAS	Conseiller délégué
Monsieur Alain THENOT	Conseiller délégué
Monsieur Denis MANGEOT	Conseiller délégué
Madame Marie-Claire DENUE	Conseiller municipal
Madame Véronique DUCHEMIN	Conseiller municipal
Madame Anne-France BOTTE	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Monsieur Christophe BOCQUET	Conseiller délégué
Monsieur Chérif MOUAT	Conseiller délégué
Madame Isabelle FOREST	Conseiller municipal
Madame Véronique LOUIS	Conseiller municipal
Monsieur Franck WICKERS	Conseiller délégué
Monsieur Alain DHERBIER	Conseiller municipal
Madame Sylviane BEZOU	Conseiller municipal

Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Madame Nathalie PETOUILLAT	Conseiller municipal
Monsieur Joël PASSAS	Conseiller municipal
Monsieur Hicham BOUJLILAT	Conseiller municipal
Madame Isabelle MOLINA	Conseiller municipal
Madame Andrée de SAINTE CROIX	Conseiller municipal